



## Campagne des élections régionales 2015

### **L'ARCHITECTURE ET LA BRETAGNE EN 11 QUESTIONS**

#### **L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

1. **Quelles sont vos attentes vis-à-vis des architectes, en termes de conseil et d'expertise, dans la définition de vos politiques d'urbanisme, de logement et d'aménagement du territoire ?**
2. **Envisagez-vous de créer une instance de concertation avec les architectes de votre région pour travailler de concert sur les dossiers majeurs d'urbanisme, de logement, de lotissements ?**
3. **Dans le cadre de la transition énergétique, quels sont vos projets pour ménager les territoires et lutter contre l'étalement urbain ?**

#### **LA RENOVATION ENERGETIQUE**

A l'heure de la COP 21 et alors que le bâtiment représente 45% de la consommation énergétique en région BRETAGNE,

4. **Quelles actions pensez-vous mener en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments ?**
5. **Envisagez-vous de mettre en place de nouvelles subventions régionales pour accélérer la rénovation du parc existant privé, collectif et individuel ?**
6. **Comment comptez-vous associer les architectes à cette démarche ?**

#### **LA DEVOLUTION DE LA COMMANDE**

Dans son rapport public de février 2015 consacré aux partenariats public-privé des collectivités territoriales, la Cour des Comptes conclut :

*"Le contrat de partenariat ne présente pas pour les collectivités locales d'avantages décisifs par rapport aux formules classiques de la commande publique ou de gestion déléguée.*

*L'enquête confirme les constats précédemment formulés par la Cour dans ses rapports sur les partenariats public - privé pénitentiaires et du plan Hôpital 2007 : des évaluations préalables orientées, un risque financier lié à une absence de soutenabilité budgétaire des contrats, une faiblesse globale de l'accompagnement par la puissance publique et la difficulté d'établir la réalité sur les coûts. Il convient donc de ne pas faire de cet outil dérogatoire un instrument financier détourné de ses objectifs initiaux, qui permettrait notamment aux collectivités de s'affranchir à court terme des contraintes budgétaires et comptables et de différer dans le temps le coût et la charge de certains investissements".*

**7. Que vous inspirent ces conclusions et quel usage comptez-vous faire des PPP si vous êtes élu(e) ?**

Les architectes sont attachés à une commande publique exemplaire, pour favoriser la qualité.

**8. Comptez-vous poursuivre la culture du concours d'architecture ?**

**9. Comment comptez-vous favoriser les critères qualitatifs dans les MAPA (références, compétences, moyens) ?**

**LES ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA CREATION ARCHITECTURALE**

La Direction Culture de la région Bretagne met en œuvre les grandes orientations de la politique culturelle adoptée par l'Assemblée régionale.

Cette politique s'adresse aux acteurs du cinéma, des arts vivants, des arts visuels, au monde du livre, du disque et de toutes formes de création émergentes.

Il n'existe pas de service dédié à l'Architecture.

**10. Que vous inspire ce constat ?**

**LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE**

La formation initiale des architectes relève actuellement - comme les universités - des prérogatives de l'Etat.

**11. Quels sont vos objectifs et quels moyens allez-vous consacrer pour contribuer à la formation continue des architectes et à la mise en relation du tissu des entreprises Régionales avec l'Ecole dans le cadre de la formation initiale ?**